



Nos représentants  
CGSP-ACOD dans le CEPPT  
Infrabel :



**VERSTRAETEN**  
Pascal  
Charleroi



**CRAEN**  
Yves  
Malines



**MIGNON**  
Ghislain  
Bruxelles-Nord



**WINKELMANS**  
Jerry  
Bruges



**SECRETIN**  
Pascal  
Liège



**CAUCHIE**  
Manuel  
Ath

[cheminots@cgsp.be](mailto:cheminots@cgsp.be)

[www.cheminots.be](http://www.cheminots.be)



Parole de cheminots

## Compte rendu Comité d'Entreprise PPT Infrabel du 13 décembre 2021

### 1. Remarque sur le PV

Le PV est approuvé après une petite modification.

### 2. Points en souffrance.

Nous demandons d'obtenir, à partir de janvier, comme cela se fait dans certains PPT, une énumération des points en souffrance.

Le suivi de ces points devrait être repris dans "affaires en cours".

Même s'il n'y a pas d'évolution, il serait mentionné, par exemple, "statu quo".

✔ Notre demande est acceptée par la Direction.

### 3. Déménagement des cabines de signalisation d'Ottignies et Libramont vers Namur.

Quid de la recentralisation des cabines de Libramont (prévue le 18/12) et d'Ottignies (prévue le 10/12) à Namur ?

A la demande du Permanent de Namur (Johan Jacobs), le SPF s'est déplacé pour évaluer les risques du déménagement dans le contexte sanitaire actuel (Covid).

Compte tenu des recommandations du SPF (guide générique page 30 : la taille des équipes qui doit être limitée ainsi que les rotations), de la situation sanitaire qui s'est fortement détériorée et du blocage à propos de ce point au CPPT I-TO du district SE, le point est soumis par nos soins au Comité d'Entreprise.

**Nous ne trouvons pas judicieux d'augmenter, actuellement, le nombre d'agents dans la cabine de Namur.**

Le SPF a proposé de postposer le déménagement et a émis quelques recommandations.

► La Direction nous explique que le déménagement était bien prévu, avec l'accord du médecin d'IDEWE et que, selon elle, le taux d'occupation ne posait pas de problème. Toutefois, elle a accepté de le postposer en attente d'une solution définitive.

Nous demandons de recevoir les conclusions et le courrier du SPF ainsi que les mesures qui seront mises en place par la Direction.

#### 4. Covid 19



Les cas augmentent mais, selon la Direction, nous ne sommes pas en difficulté opérationnelle.

Nous abordons le problème de la lettre du Manager I-TO Area Nord-West dans laquelle il demandait que ses agents évitent les contacts entre eux dans la sphère privée car selon lui, la sphère privée est un lieu important de contamination. Cette lettre a fait beaucoup de vagues par son aspect intrusif. Nous demandons à la Direction de rectifier cela.



La Direction partage notre avis, une nouvelle communication rectificative sera faite aux agents.

#### 5. Nouveaux systèmes de protection dans les voies et les grills.

Nous demandons une explication plus détaillée sur les nouveaux systèmes de protection pour le personnel I-AM : les CMB-R et CMB-PVB.

► La Direction nous explique qu'il s'agit d'un nouveau système où le personnel I-AM pourra assurer lui-même sa protection dans les voies et grills. Le CMB-R pour les grills plus complexes que ceux où l'ATW-Tx est utilisé et le CMB-PVB pour la pleine voie.

Une explication nous sera donnée début 2022 ainsi que sur les autres systèmes en tests.

Ce point est donc ajouté dans les points à suivre.

La Direction a, en outre, commandé quelques centaines de signaux mobiles rouges avec de la lumière "led". Ceux-ci sont en phase de test.

#### 6. Plan d'action annuel (PAA) 2022

**Nous demandons que soient repris nos points :**

- Placement de poignées aux lorries pour éviter certains accidents.
- Problématique des accidents suite au travail avec des grues (Rail/Route et autres).
- Suivi du placement des radios numériques.
- Établissement d'un registre des incidents et accidents des firmes de sous-traitance actives chez Infrabel.
- Danger de l'exposition au quartz.

**La Direction nous répond favorablement pour :**



- Les radios.
- Les lorries.
- Le suivi des accidents avec les grues.

Pour le quartz, la Direction nous fera une présentation en janvier et nous verrons à ce moment, si l'on ajoute ce point dans le PAA.

Pour l'établissement d'un registre national des incidents et accidents des firmes privées, la Direction ne peut s'engager à ce que ce soit fait car elle n'est pas sûre, légalement, d'en avoir le droit. Toutefois, elle se dit demandeuse d'avoir ces infos. Si cela se fait, elle sera obligée d'informer les sous-traitants qu'ils devront communiquer celles-ci. Cela devra être fait de manière officielle, via une adaptation du fascicule 63. Actuellement les firmes privées ne doivent communiquer que pour les seuls accidents graves.

Ce point sera repris prochainement.

## 7. IDEWE

Nous accueillons le nouveau médecin IDEWE.

Nous demandons si les agents qui sont exposés au quartz sont suivis ?

Le médecin d'IDEWE nous répond affirmativement.

Il se renseigne pour savoir s'il y a une analyse de risque.



Le médecin explique que ce problème ressort, entre autres, suite à une étude universitaire sur les travailleurs affectés au placement de cuisines en matière synthétique (90% de quartz) qui ont eu des lésions graves aux poumons. Certains en sont décédés.

Nous proposons d'en rediscuter en janvier.

## 8. ROI

La Direction a publié un "template" d'un nouveau règlement d'ordre Intérieur à l'intention des différents Comités. Cela fait suite à sa demande d'obtenir un avis juridique qui confirme que cette façon de procéder est légale. Il s'agit d'un avis juridique avec une proposition de solution.

En attente des futures élections sociales prévues en 2024, la Direction explique que, dans divers Comités, il y a de moins en moins de représentants syndicaux suite à divers départs en pension ou à des mutations,...

Nous répondons que cette façon de procéder est assez singulière et demandons, pourquoi ne pas avoir commencé la présentation au Comité National avant une application locale ?

► La Direction explique que chaque Comité modifie ce qu'il veut dans ce "template" et que ce document n'a rien de contraignant.



Nous déplorons que la Direction veuille en premier modifier les ROI locaux avant qu'il y ait eu une discussion au niveau national.

Nous ne donnons pas notre accord car, pour nous, le fond du problème est de maintenir la parité des réunions de concertation entre deux élections sociales.

## 9. Cripton

Le Programme Cripton est une solution informatique destinée à quantifier la charge de travail des agents dans un poste de signalisation.

Nous redemandons une présentation du programme actualisé.



- Quelle est son évolution ?
- Quid de l'évolution des mesurages (par exemple des NT's) à la base du modèle ?
- Qui l'utilise actuellement et dans quel but ?
- Quels sont les paramètres mesurés - en détail ?
- Quid des paramètres non objectivement mesurables ("vigilance") ?

► La Direction nous indique mesurer la charge de travail dans les cabines de signalisation.

► La Direction explique que cela va permettre de faire des comparaisons entre agents. Il y a des activités mesurables (actes dans le TMS, l'EBP, les DICAS, HARMONY, JUSTIFS, ARTWEB, etc.) et non mesurables (temps de réflexion, temps de réaction, temps d'anticipation, parties de vigilances, délivrance de formulaires non informatisés, etc.). Le temps non mesurable est calculé en "forfait". Cripton tient aussi compte de la configuration du poste.

En 2022, la Direction va intégrer plus d'informatisation notamment via les documents mis en DIGIFORM.

### **Nous posons diverses questions :**

- En 2018, lors de la présentation, il était question d'insérer la charge psychosociale dans le modèle. Qu'en est-il ?
- Le personnel a-t-il été informé des mesures de Cripton ? Est-ce conforme au RGPD (Règlement Général de la Protection des Données).
- Les données collectées sont-elles anonymisées ?

Nous proposons de reprendre la discussion avec le DPO [Data Protection Officer], avec pour objectif de vérifier si toute la réglementation RGPD a bien été mise en application dans ce projet, sachant que bon nombre de données sont téléchargées sur les postes des agents.

Par ailleurs, il est proposé aux organisations syndicales de recevoir une présentation détaillée de l'outil, durant le mois de janvier.

## 10. Accident.

Vonèche, "Bois et travaux"



Pour rappel, un travailleur de la firme "Bois et Travaux", s'était fait électrocuter de façon grave après avoir scié une branche qui est tombée sur la caténaire.

Nous demandons si Infrabel travaille toujours avec ce sous-traitant ?

Quid de la mise en demeure suite au non-respect du fascicule 63 ?

Dans le rapport de l'accident, la Direction parle de prendre diverses mesures. Ont-elles été prises ?

► La Direction nous répond ne pas savoir si elle travaille encore avec eux. Pour elle, s'il y a un marché public, c'est l'offre la moins chère qui l'emporte.

Nous contestons cette vision : on peut refuser, en argumentant de prendre l'offre la moins chère. Un accident est pour nous une raison à prendre en considération.

La Direction va se renseigner.

## 11. Haversin

Un répartiteur a été invité pour cette discussion.

Celui-ci explique les soucis rencontrés tous les jours par lui-même et ses collègues.

► La Direction explique que les coupures imbriquées sont inévitables.

Ce qui explique que les intervenants demandent parfois les mêmes zones de coupure.

Notre témoin répartiteur explique que cela fait 12 ans qu'ils se plaignent de la problématique.



Il explique aussi qu'un nouvel accident est inévitable. Ces cas imbriqués sont dangereux.

Avec la massification des travaux, les risques sont augmentés.

► La Direction va revenir vers nous lors d'une prochaine réunion avec des propositions de solutions techniques ou organisationnelles du travail.

## 12. Sharepoint/ accessibilité des PV du Comité

Nous demandons que les rapports des différents Comités soient publiés dans le Sharepoint.

**En outre, nous découvrons dans la Loi sur le Bien-être que le Comité est tenu de publier 8 jours à l'avance un communiqué accessible à tous les travailleurs avec l'ordre du jour de la prochaine réunion.**



La Direction est d'accord de faire un lien direct quand le Sharepoint sera renouvelé et de publier une news avec un lien vers les PVs.

Faites-nous parvenir vos questions, remarques et points à soumettre au CEPPT via vos délégués et permanents.

**Nos représentants CGSP-ACOD dans le CEPPT Infrabel :**

**VERSTRAETEN PASCAL**

Dessinateur technique, I-AM, Charleroi - [pascal.verstraeten@infrabel.be](mailto:pascal.verstraeten@infrabel.be)

**CRAEN YVES**

Contrôleur des circulations, I-TO , Malines - [yves.craen@infrabel.be](mailto:yves.craen@infrabel.be)

**MIGNON GHISLAIN**

Contrôleur des circulations, I-TO , Bruxelles-Nord - [ghislain.mignon@infrabel.be](mailto:ghislain.mignon@infrabel.be)

**WINKELMANS JERRY**

Agent maintenance voies spéc., I-AM, Bruges - [jerry.winkelmans@infrabel.be](mailto:jerry.winkelmans@infrabel.be)

**SECRETIN PASCAL**

Acheteur principal, I-AM, Liège - [pascal.secretin@infrabel.be](mailto:pascal.secretin@infrabel.be)

**CAUCHIE MANUEL**

S-chef Sect. Tech. Travaux De Voie, I-AM, Ath - [manuel.cauchie@infrabel.be](mailto:manuel.cauchie@infrabel.be)

